

Pages 2 à 4

■ Vers une évaluation de l'état d'un peuplement piscicole en marais



Pages 5 à 7

■ Le programme EcoFriche : l'enrichissement des milieux humides en Bretagne



Page 8

■ Reconquête des marais de Talmont-sur-Gironde



Pages 9 à 12

■ Stocker du carbone dans les tourbières grâce à une agriculture durable



Pages 13 à 14

■ L'Association du château d'Acquembronne, en faveur d'une zone humide



Pages 15 à 16

■ La Maison numérique de la biodiversité de la Dordogne



Pages 17 à 19

■ Les zones humides à l'honneur en Finistère



la lettre des marais atlantiques

forum

Janvier 2023

N° 46

Pâturage extensif dans les tourbières du lac de Grand-Lieu - @ Agrobjectif

VERS UNE ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'UN PEUPEMENT PISCICOLE EN MARAIS : ÉLABORATION D'UNE MÉTHODE POUR LE SUIVI PISCICOLE EN MARAIS SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

ÉDITO

Le 14^{ème} séminaire national Ramsar France, qui s'est tenu à Quimper du 28 au 30 septembre, a rappelé l'importance et le rôle des zones humides dans notre quotidien. Elles sont au cœur de multiples enjeux essentiels (biodiversité, eau, carbone...) mais restent menacées. La mobilisation autour de leur préservation et de leur restauration ne doit pas faiblir.

Le Forum des Marais Atlantiques (FMA), notamment par sa mission de Pôle-relais zones humides qui lui est confiée par l'État, en lien avec l'Office français de la biodiversité (OFB), a un rôle fondamental à jouer en ce domaine, en particulier, pour animer les réseaux d'acteurs et permettre la diffusion de l'information. La co-organisation du séminaire Ramsar (avec Ramsar France et le Conseil départemental du Finistère) et la diffusion de la lettre *Forum* s'inscrivent pleinement dans cette mission.

Le contenu de cette lettre *Forum*, illustre une fois encore la diversité des domaines sur lesquels intervient le FMA (du suivi piscicole aux réflexions sur l'enfrichement des têtes de bassin versant), et plus globalement des problématiques liées aux zones humides sur lesquelles une diversité d'acteurs se mobilise.

La veille réglementaire face aux modifications de la législation, qui vont parfois dans le bon sens mais qui peuvent aussi conduire à des régressions, est également fondamentale. Le futur règlement européen sur la restauration des écosystèmes peut être un vrai levier pour la restauration des zones humides, de même que l'application de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Pour cela, chacun doit se mobiliser dès qu'il le peut lors des consultations en cours pour que les objectifs fixés soient ambitieux et que les moyens alloués le soient tout autant !

Les actions portées par le FMA sont donc plus que jamais nécessaires et doivent se faire en lien avec les autres acteurs, en particulier avec les autres Pôles-relais.

Au sein du Comité d'orientation scientifique et technique (COST), avec Frédérique Tuffnell, sa vice-présidente, et tous ses membres nous veillerons à accompagner et soutenir autant que possible les équipes du FMA dans la réalisation de leurs missions.

Sébastien Gallet

**Maître de conférences, Université de Bretagne Occidentale
Président du COST du Forum des Marais Atlantiques**

Le paramètre poisson, bien qu'étudié sur les systèmes lotiques, est assez peu inventorié en milieux humides, notamment dans les marais. Le Forum des Marais Atlantiques (FMA), afin de répondre à un besoin de création d'outil d'accompagnement, a lancé un projet d'élaboration d'une méthode, avec l'aide d'un groupe d'experts et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui a pour objectif la mise en place d'un protocole harmonisé de suivis piscicoles en marais.

CONTEXTE

Le besoin de mesurer les actions de restauration et l'évolution des milieux humides rendent nécessaire le développement d'outils partagés à l'échelle des bassins versants. Depuis les années 2000, des réflexions sont menées afin d'aboutir à des protocoles de suivis accessibles et optimisés. Le FMA a notamment élaboré la *Mallette d'indicateurs de travaux et de suivis en zones humides*, constituée de 34 fiches dont trois font l'objet d'un développement pour le suivi du peuplement piscicole en marais.

Cependant, un état des connaissances des suivis piscicoles, réalisé en 2014, a mis en lumière l'hétérogénéité des méthodes utilisées et le besoin de développer un protocole de suivi piscicole harmonisé sur les marais.

UN PROJET SUR QUATRE ANS

Le projet a bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de 2018 à 2021. L'objectif est d'aboutir à un protocole harmonisé en marais sur le bassin.

DES RÉUNIONS PARTENARIALES DONT UNE AU CŒUR DE LA CRÉATIVITÉ

Afin de faire avancer les réflexions et les actions, le FMA s'est entretenu, au cours des quatre années du projet, avec plusieurs experts locaux et nationaux qui constituaient le comité d'experts : animateurs, gestionnaires, techniciens, scientifiques, universitaires, etc.

En 2019, les outils de l'intelligence collective ont été mobilisés pour faire émerger de nouvelles idées. Le groupe de travail a été guidé au travers de méthodes de créativité afin de recueillir des propositions. Gestionnaires, scientifiques, animateurs territoriaux et financeurs ont mutualisé leurs connaissances pour répondre à des questions opérationnelles.



©FMA, 2019



DES PRÉALABLES : ÉTAT DES LIEUX ET CARACTÉRISATION DES MARAIS

Lors d'un stage de master 2, Ambre Heintz, en 2019, a réalisé un état des connaissances des suivis piscicoles et proposé une caractérisation des marais sur le bassin Seine-Normandie.

Pour ce faire, des enquêtes ont été conduites sur plus de 40 sites du territoire.

Afin d'élaborer des protocoles harmonisés, il était nécessaire de définir une caractérisation de marais sur le bassin. À partir des principaux types de fonctionnement, deux grandes catégories de marais ont été proposées :

- marais doux à saumâtres arrière-littoraux ;
- marais doux alluviaux.

Néanmoins, ce stage a mis en avant la difficulté persistante à définir les milieux humides que sont les marais : plusieurs sites très diversifiés peuvent être regroupés sous la toponymie de marais.

L'enquête a également permis de souligner que l'information piscicole était souvent manquante sur ces milieux, et qu'elle n'y représentait souvent pas une priorité. Sur 23 sites concrètement interrogés, seulement six marais disposent de données piscicoles, dont trois marais doux alluviaux avec l'emploi de pêche électrique et trois marais doux à saumâtres arrière-littoraux en pêche passive.

Bien que les poissons soient considérés comme indicateur sur les cours d'eau, il l'est beaucoup moins en milieux humides.

DES CONTRIBUTIONS PARTENARIALES EN PARALLÈLE DU PROJET

Certains membres du comité d'experts ont réalisé des études en parallèle du projet permettant d'apporter de la connaissance et de nourrir les discussions.

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine a fait réaliser une étude sur l'évaluation de l'efficacité de différents engins de pêche passifs, par Fabien Quendo, en stage de fin d'étude en 2020. L'objectif était d'évaluer l'efficacité de piégeage entre un verveux simple et un verveux double, sur différents milieux. Les tests ont permis d'établir :

- l'importance du nombre de goulots sur l'efficacité de capture soit un minimum de deux goulots ;
- que les verveux doubles sont plus simples d'utilisation et permettent de capturer plus d'individus et plus d'espèces que les verveux simples ;
- qu'en les équipant de flotteurs et de lestes leur pose est facilitée ;
- et qu'il convenait de privilégier des verveux aux diamètres dégressifs pour optimiser l'efficacité de piégeage.

La Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine a, quant à elle, réalisé une étude expérimentale sur la mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'ichtyofaune en marais endigués salés, en partenariat avec la Cellule de suivi du littoral normand. L'objectif était de compléter l'approche diagnostic sur la fonctionnalité du marais vis-à-vis de l'ichtyofaune en se focalisant sur un secteur encore non investigué par cette thématique : les fossés de la partie ouest du territoire au nord de la route de l'estuaire. Ainsi, le Forum des Marais Atlantiques a bénéficié d'un retour d'expérience sur l'application du protocole préconisé et de quelques pistes en matière de suivi à envisager en fonction de la problématique retenue par le gestionnaire.

Typologie proposée	Correspondance avec la typologie SDAGE	Composantes paysagères par ordre d'importance	Caractéristiques fonctionnelles	Exemple de sites
MARAI DOUX A SAUMATRE ARRIERES-LITTORAUX¹	12-Marais aménagés dans un but agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de fossés linéaires pouvant être assez dense • Cours d'eau/ ruisseaux connectant différents éléments ou traversant le site • Plans d'eau permanents • Paysage ouvert dominant 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent présence de digue artificielle et/ou barrage • Alimentation par le cours d'eau et/ou la nappe • Présence d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau • Connexion permanente au réseau hydrographique • Présence de clapet anti-retour 	Marais de la Dives, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Vernier, Marais de la Touques, Marais du Hode, Marais de Colleville
MARAI DOUX ALLUVIAUX²	12-Marais aménagés dans un but agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de fossés linéaires pouvant être assez dense • Cours d'eau/ ruisseaux connectant différents éléments ou traversant le site • Plans d'eau permanents • Paysage très variable (ouvert à boisé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Digue absente • La présence d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau n'est pas systématique • La connexion au réseau hydrographique est permanente quand elle existe (alimentation par nappe fréquente) 	Marais de Saint-Gond, Marais de Sacy-le-Grand, marais de Villechétif, marais du Grand Hazé, marais de Chicheboville, Marais de la Souche
	13-Zones humides artificielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'eau permanents (d'origines diverses : extraction de tourbe/graviers ou exploitation piscicole) • Présence en grande majorité de cours d'eau/ruisseaux connectant ou traversant le site • Paysage très variable (ouvert à boisé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Digue absente • Absence d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau • Connexion au réseau hydrographique peut être temporaire quand elle existe (alimentation par nappe fréquente) 	Marais de Bourneville, Marais de Reilly, Marais des Prés Bazire à Essey-les-Ponts
	5-Bordures de cours d'eau et plaine alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de fonctionnement en réseau • Cours d'eau/ruisseaux traversant le site • Présence rare de fossés peu ou pas entretenus • Paysage de type prairie humide ou forêt alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> • Digue absente • Absence d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau • Connexion au réseau hydrographique pas systématique et majoritairement temporaire • Alimentation par la nappe majoritaire 	Marais de la Vesles, le Marais et les Petits Monts (marais Malton), Marais des "Grands Prés", Marais de Normanville, marais du Petit Villers, marais de Fesques, marais de Monchy-Humières, marais de la Superbe, marais des Crouttes, marais de Lhuys, Marais du Gué de Vailly, Marais de Comporté, Marais de Gouville-sur-Mer (sous réserve), Marais des Montueux, Marais et la Grande Prairie
	10-Marais et landes humides de plaines et plateaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement en réseau rare, auquel cas le réseau de fossés est peu dense • Cours d'eau/ruisseaux traversant le site • Paysage ouvert majoritaire, voire de type tourbière 	<ul style="list-style-type: none"> • Digue absente • Rare présence d'ouvrages de gestion de l'eau • Présence de cours d'eau temporaires • Connexion au réseau hydrographique non systématique et temporaire majoritairement • Alimentation par la nappe majoritaire 	RNR marais du Stors, RNR de Chalmessin, Marais tufeux de "la Fontaine aux Chèvres", Marais du Val Lobot, Marais du Mesnil au Val
	8-Régions d'étangs 	<ul style="list-style-type: none"> • Site composé d'un seul ou de plusieurs étangs • Réseau de fossés dense reliant les étangs à un canal principal • Paysage majoritairement boisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Digue généralement absente • Rare présence d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau • Connexion au réseau hydrographique peut être temporaire quand elle existe • Alimentation par la nappe 	Marais de Pierrepont (Normandie), Marais Quint, Marais de la Seules, Marais de Bonne Fontaine, marais communal la Ferté-milon, Le Grand Marais et le Fleuriché, Marais de Branges, Marais des Hautes de Vignelles, Marais Chantraine

Extrait de la caractérisation des marais du bassin Seine-Normandie (FMA, 2019)

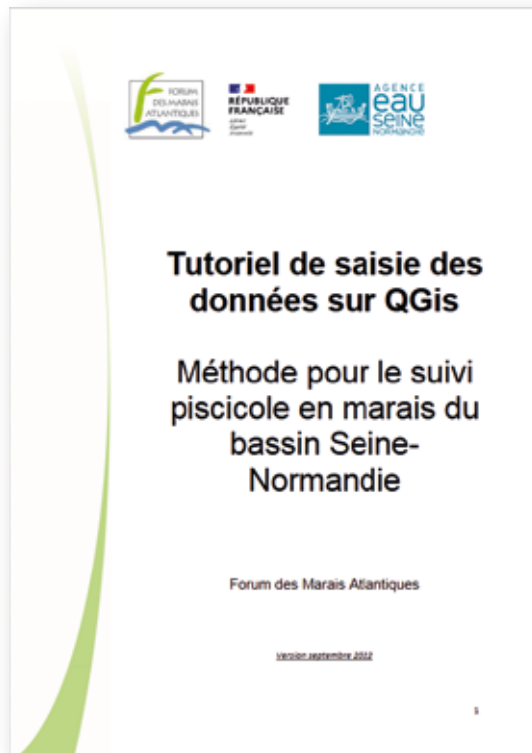
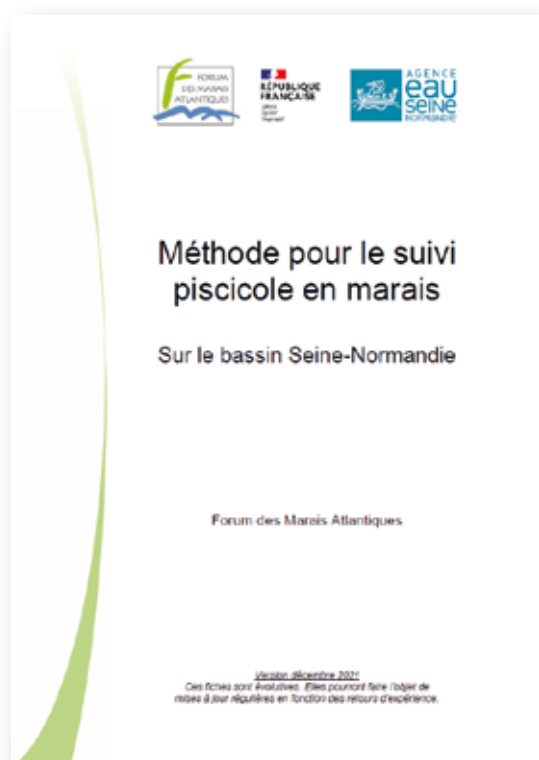


UN OUTIL DE CONNAISSANCE AU SERVICE DES GESTIONNAIRES, DES MARAIS ET DES POISSONS

La méthode propose un cadre méthodologique pour évaluer l'état des peuplements piscicoles en marais endigués (doux à saumâtre). Elle est retranscrite sous la forme de fiche reprenant des éléments essentiels à son bon déroulement :

- les fondements scientifiques (définition d'un marais, caractérisation...);
- le domaine d'application (fossés, périodicité...);
- le déroulé de la méthode (milieux visés, stratégie d'échantillonnage, saison d'intervention, choix des engins, informations à relever, compétences et temps nécessaires, fiche terrain...);
- une base de données et des pistes d'analyse et d'interprétation des résultats.

Ce document est accompagné d'un outil de saisie des données sur QGIS et de son tutoriel de saisie.



Méthode de suivi piscicole en marais sur le bassin Seine-Normandie et son tutoriel de saisie des données sur QGIS (FMA, 2022)

POUR CONCLURE...

Le paramètre poisson en marais est encore peu connu et étudié. Cette méthode, facile d'accès, a pour vocation à faciliter la mise en place d'inventaires ou de suivis piscicoles en marais, où la donnée est souvent déficiente. L'objectif est de mettre à disposition des outils de suivi sur les milieux humides à destination des techniciens et gestionnaires, pouvant être utiles et utilisés pour améliorer la connaissance.

Les outils sont téléchargeables (méthode, outils de saisie et tutoriel de saisie) sur le site Internet du FMA à cette adresse : <https://forum-zones-humides.org/projects/reseau-zones-humides-sur-seine-normandie/>.

Audrey DURIEZ

CHARGÉE DE MISSION

Tél. : 06 19 44 89 63

Courriel : aduriez@forum-marais-atl.com



LE PROGRAMME ECOFRICHE : L'ENFRICHEMENT DES MILIEUX HUMIDES EN BRETAGNE



La dynamique d'enfrichement des milieux humides interpelle et soulève des questions qui tiennent à la fois à l'avenir des espaces ruraux et aux conséquences écologiques de ce processus. Le programme EcoFriche apporte des éléments de connaissance et de réflexion pour aborder cette thématique, en insistant sur la nécessité de coupler les enjeux écologiques et sociaux.

À L'ORIGINE, DES QUESTIONS LOCALES ET OPÉRATIONNELLES

Consécutif au retrait progressif des activités agricoles dans les milieux humides, leur enfrichement est constaté par de nombreux acteurs bretons sur la base d'observations de terrain. Cet enfrichement constitue-t-il une réelle tendance ? Ce changement a-t-il des effets sur les fonctions des milieux humides, justifiant une politique visant à maintenir ces espaces ouverts ? Ces questions sont celles posées par quelques acteurs des bassins versants de l'Aulne, du Blavet et du Léguer, à l'origine du programme EcoFriche.

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES CHOIX DE GESTION

Face à ces questions et attentes, le programme EcoFriche vise à accompagner les gestionnaires et acteurs des territoires bretons dans leurs choix de gestion sur les milieux humides en contexte d'enfrichement, dans un objectif de préservation des fonctions écologiques de ces milieux.

Définition de l'enfrichement dans le cadre du programme EcoFriche

Processus d'évolution spontanée de la végétation après une réduction ou un arrêt de l'usage agricole du sol, il se traduit par des changements naturels et graduels des communautés végétales qui se succèdent dans le temps et aboutit généralement à l'apparition d'un boisement.

UN PROGRAMME RECHERCHE-ACTION PAR ÉTAPE

Une première phase de janvier 2018 à avril 2019 a permis :

- d'analyser la dynamique paysagère de l'enfrichement au niveau régional et local ;
- d'expliquer l'évolution des usages ;
- de faire un état des connaissances scientifiques sur les effets de l'enfrichement sur les fonctions écologiques des milieux humides et aquatiques.

À la suite, il a été proposé de poursuivre le travail afin d'approfondir les questions liées aux enjeux de biodiversité, aux usages et aux représentations, au cours d'une deuxième phase de septembre 2020 à juin 2022.



Rapport phase 1



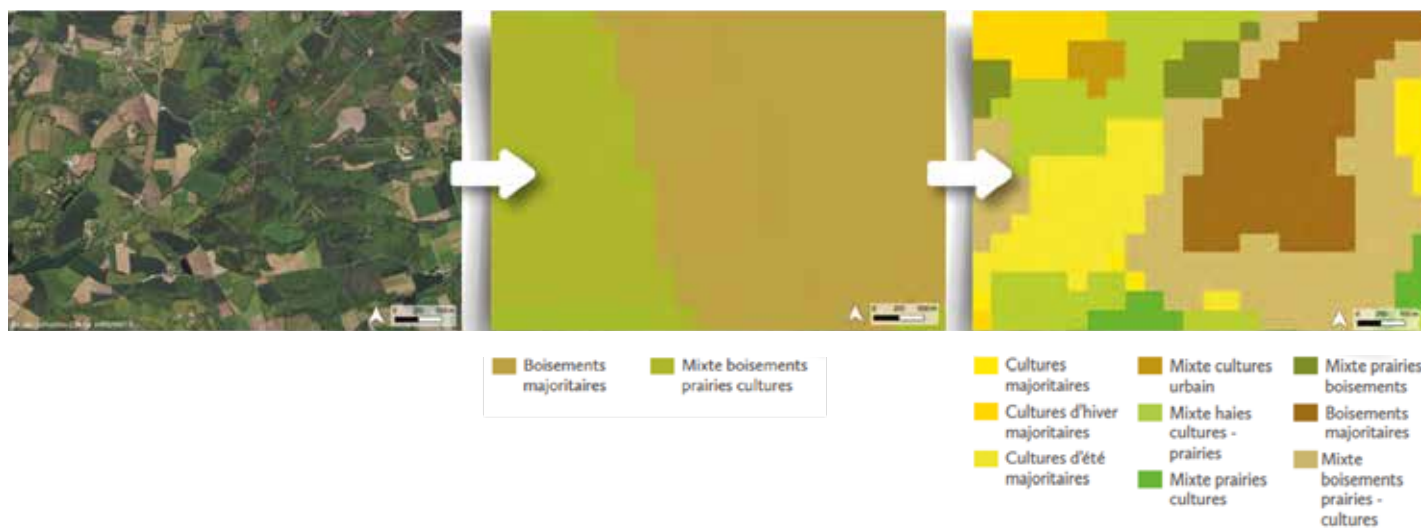
Rapport phase 2





Écopaysages - Vision globale à 3 km

Écopaysages - Vision plus locale à 500 m



LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Dynamique du processus d'enfrichement des milieux humides en Bretagne.

En Bretagne, on observe un processus hétérogène qui touche plus particulièrement le centre-ouest de la Bretagne, et concerne beaucoup moins l'est de la région.

Sur les sites étudiés, le travail d'enquête a permis de reconstituer la chronologie de la dynamique d'enfrichement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale :

- entre 1945 et 1960 : les prairies humides sont intégrées aux systèmes de polyculture-élevage ;
- entre 1960 et 1980 : avec les remembrements et l'arrivée des premiers tracteurs dans les exploitations, les parcelles les plus difficiles à exploiter sont abandonnées ;
- après 1980 : les parcelles sont abandonnées à l'occasion d'un départ en retraite sans successeur ou de l'agrandissement d'une exploitation. Le processus d'enfrichement est plus diffus.

USAGES ACTUELS DES MILIEUX HUMIDES

Actuellement, l'agriculture est l'activité principale maintenant des surfaces significatives de milieux humides « ouvertes ». Mais les formes d'intégration des prairies humides aux systèmes d'élevage sont très variables et, en simplifiant, trois profils-types d'agriculteurs reflétant différents niveaux d'intérêt porté aux milieux humides peuvent être identifiés à partir des résultats de l'enquête (37 entretiens, 6 jurys communaux pour les phases 1 et 2) :

- des éleveurs aux systèmes herbagers qui cherchent à rentabiliser au mieux l'ensemble de leur parcellaire ;
- des éleveurs pour qui l'utilisation des milieux humides permet une activité complémentaire à une activité principale plus rentable ;
- des éleveurs avec des systèmes plus intensifs dans lesquels les milieux humides sont peu voire pas mobilisés.

Les usagers tels que les chasseurs, pêcheurs, promeneurs et riverains peuvent réaliser des actions de défrichement à la marge. L'activité sylvicole en zones humides reste difficile à quantifier mais semble, actuellement, encore peu significative sur les secteurs d'étude.

REGARDS PORTÉS SUR L'ENFRICHEMENT

Le travail d'enquête sur les sites d'étude met en avant des représentations contrastées de l'enfrichement. D'un côté, on relève des représentations plutôt négatives chez certains agriculteurs et chez les élus, associant les friches au déclin de l'agriculture et à la désertification rurale, et considérant l'enfrichement comme néfaste pour les fonctions des milieux humides.

Les espaces ouverts sont au contraire valorisés. Ces représentations s'inscrivent dans le prolongement d'un rejet ancien de la friche.

De l'autre côté, la friche est revalorisée dans les représentations paysagères de certains acteurs (riverains, agriculteurs), en tant « qu'espace de nature ».

L'ancienneté des friches semble contribuer à leur acceptation, les nouvelles générations ne percevant pas l'évolution paysagère, et les stades boisés étant plus appréciés que les premiers stades de l'enfrichement.

EFFETS DE L'ENFRICHEMENT SUR LES FONCTIONS HYDROLOGIQUES ET BIOGÉOCHIMIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU

L'enfrichement n'a pas d'effet négatif sur les fonctions hydrologiques (régulation des crues, soutien d'étiage, recharge de nappe) ou biogéochimiques (rétention et assimilation de polluants, séquestration de carbone) assurées par les milieux humides. Globalement, il n'est donc pas possible de justifier que le type de végétation (prairies, friches, ou boisement) soit directement plus ou moins favorable ou défavorable aux processus hydrologiques ou biogéochimiques dans la zone humide.

EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ

L'enfrichement entraîne une modification sensible de la biodiversité présente sur les milieux humides, sans que les effets puissent être facilement appréhendés.

Sur les sites étudiés en centre Bretagne, la comparaison de différents indicateurs de biodiversité entre les stades successionnels concernant la flore vasculaire met en avant **l'importance de ne pas opposer les milieux ouverts aux milieux boisés**. Ils sont complémentaires dans la conservation de la biodiversité.



En fonction du secteur étudié, appréhender et interpréter les effets de l'enrichissement sur la biodiversité et les continuités écologiques doit se faire en considérant deux échelles :

- spatiale : comment conserver une mosaïque de milieux qui reste fonctionnelle en termes de réseaux écologiques pour les espèces liées à ces différents types de milieux ?
- temporelle : quels scénarios d'évolution du paysage à long terme, et avec quels effets ?

ÉTAPES ET OUTILS POUR GUIDER LA RÉFLEXION ET LA DÉCISION POUR LA GESTION

Différentes approches par modélisation spatiale ont été testées pour aider à la compréhension du fonctionnement de la mosaïque paysagère et de ses continuités écologiques en contexte d'enrichissement :

- situer son territoire dans les **écopaysages** bretons et contextualiser les enjeux de gestion de l'enrichissement sur son territoire ;
- modéliser les **réseaux écologiques** et leur évolution en fonction de différents scénarios de gestion afin d'identifier les secteurs à enjeux. Un plugin *Ecofriche2* sous QGis a été développé dans ce sens. Ces zones à enjeux correspondent à des secteurs sur lesquels s'interroger et mener une approche de terrain vis-à-vis de potentielles discontinuités dans les trames de milieux boisés ou ouverts en contexte d'enrichissement.

Les enjeux patrimoniaux forts sur des espèces ou des habitats particuliers doivent faire l'objet d'une approche spécifique pouvant justifier une gestion conservatoire.

Les écopaysages correspondent à des portions de paysages similaires en termes de mosaïque paysagère, dans leur composition (nature des espaces ou de l'occupation du sol : cultures, prairies, boisements, landes, zones/milieux urbains...) et leur configuration spatiale (relations et interface entre les espaces ou modes d'occupation du sol). Les écopaysages discriminent le territoire d'un point de vue écologique, ainsi chaque écopaysage prédéfinit un cortège d'espèces.

Différentes options de gestion existent en fonction des enjeux sur le territoire, des usages et des moyens disponibles (gestion conservatoire, non intervention, zone de libre évolution, maintien d'un niveau d'ouverture en lien avec les usages...).

QUELQUES POINTS D'ATTENTION

- Cette évolution spontanée de la végétation peut heurter une culture ancienne de maîtrise de l'espace agricole.
- Le risque d'une dégradation des fonctions hydrologiques et biogéochimiques des zones humides en contexte d'enrichissement a longtemps (et à tort) été mis en avant pour justifier la nécessité de les entretenir.
- Afin d'accompagner la gestion agricole, il est important de comprendre les usages actuels et les représentations que se font les agriculteurs des milieux qu'ils exploitent.

■ L'évolution de la végétation conduit à un changement de biodiversité qu'il semble important de comprendre et d'interroger par rapport à l'état des connaissances. La biodiversité évolue dans un temps qui peut être difficile à appréhender, notamment dans le contexte de changement climatique.

■ Les milieux humides assurent des fonctions essentielles pour nos territoires, pour autant ils restent menacés d'altération et de destruction par des pratiques inappropriées (urbanisation, drainage, remblaiement...). Maintenir et restaurer une trame de milieux humides fonctionnels au-delà de l'état de la végétation reste une priorité en termes d'enjeux.

Les partenaires d'EcoFriche vont étudier l'opportunité de poursuivre le programme notamment pour une application des approches testées, l'approfondissement des connaissances et le partage des résultats vers différents publics.

PLUS D'INFORMATIONS

Programme soutenu par l'Union européenne (FEDER), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, la DREAL Bretagne et le Département des Côtes-d'Armor.

Programme coordonné par le Forum des Marais Atlantiques avec l'Université Rennes 2, l'INRAE, l'Université de Poitiers, Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, le Syndicat mixte du SAGE Blavet Scorff Ellé Isole Laita, l'EPAGA et l'appui de nombreux partenaires régionaux et acteurs locaux

Anaëlle MAGUEUR

RESPONSABLE DE L'ANTENNE DE BREST

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Tél. : 02 56 31 13 65 / 07 84 05 78 62

Courriel : amagueur@forum-marais-atl.com



RECONQUÊTE DES MARAIS DE TALMONT-SUR-GIRONDE



Fin 2018, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire de 123 hectares sur la commune de Talmont-sur-Gironde. Situées au cœur du marais, ces terres étaient valorisées en grande culture depuis le début des années 1880, mais en déprise ou en jachère depuis plusieurs années. Grâce à l'appui de nombreux partenaires, et en partenariat étroit avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du littoral a permis de redonner à cet espace sa vocation prairiale, contribuant ainsi à restaurer la biodiversité et le paysage du marais, et à redynamiser l'élevage local en installant un jeune éleveur.

Cette acquisition stratégique a en effet été rendue possible grâce à la négociation foncière menée par la SAFER avec l'ancien propriétaire courant 2018 pour préserver l'unité des terrains à long terme, et permettre la mise en œuvre d'un programme ambitieux de restauration du marais et de gestion agricole extensive des terrains. Elle a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Monsieur Olivier Mitsieno, l'éleveur retenu pour l'exploitation de cet ensemble de prairies, a été sélectionné parmi 11 candidats dans le cadre d'un appel à candidature, par une commission d'attribution agricole présidée par le Conservatoire du littoral en tant que

propriétaire, et composée de représentants de la SAFER, de la Chambre d'agriculture, de la Commune de Talmont-sur-Gironde, du Département de la Charente-Maritime et du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine en février 2019.

Les terres étant en déprise au moment de l'acquisition, et non équipées pour l'élevage, le Conservatoire du littoral, avec l'appui technique du Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, a réalisé des investissements importants afin que l'installation se réalise dans de bonnes conditions : broyage des friches, décompactage des sols et enlèvement des espèces invasives, réensemencement de toutes les parcelles en prairies, réalisation d'accès, acquisition de matériel de clôtures.

Après trois années d'exploitation par Monsieur Olivier Mitsieno, le site accueille plus de 300 brebis pour un pâturage tournant. Les prairies ont donné au site un paysage de marais traditionnel et vivant où se côtoient ovins et une biodiversité riche et variée.

L'essentiel de la production est vendu en circuit court.

Jean-Michel LALOUE
 CONSERVATOIRE DU LITTORAL
 Tél. : 06 79 02 69 69

Yann TURGIS
 CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE
 Tél. : 06 29 25 65 53





STOCKER DU CARBONE DANS LES TOURBIÈRES GRÂCE À UNE AGRICULTURE DURABLE

La restauration des tourbières est une composante importante de l'objectif mondial de réduction des émissions de carbone. Des tourbières saines constituent d'incroyables réserves et puits potentiels de carbone. Pourtant, lorsqu'elles sont drainées ou dégradées, elles deviennent des émetteurs de carbone et contribuent au réchauffement climatique tout en menaçant la biodiversité et la qualité de l'eau. Partant de ce constat, le projet Carbon Connects, financé par le programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest, vise à réduire l'empreinte carbone élevée des tourbières dégradées du Nord-Ouest de l'Europe. En introduisant de nouveaux modèles économiques biosourcés développés en coopération avec les agriculteurs et en débloquent des opportunités de financements auprès d'investisseurs privés, le projet encourage à une gestion plus durable des tourbières, tout en permettant une meilleure résilience des exploitations agricoles en zones humides.



La tourbière de Blankaart située en Flandre (Belgique) et site pilote du projet Carbon Connects. (©Krist Hooghe)

LA TOURBIÈRE, PREMIER RÉSERVOIR DE CARBONE

Les tourbières sont des écosystèmes appartenant aux zones humides, où l'engorgement en eau des sols, les conditions acides et l'absence d'oxygène préviennent la dégradation complète des matières végétales mortes. Dans ces conditions anoxiques, ces dernières se transforment en une tourbe riche en matière organique qui peut s'accumuler sur plusieurs mètres d'épaisseur au fil des siècles. D'après un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)¹, « les tourbières constituent ainsi le plus grand stock de carbone organique terrestre de la planète. À l'échelle mondiale, elles stockeraient plus de 600 gigatonnes de carbone, soit jusqu'à 44 % de tout le carbone organique du sol. C'est plus que le carbone stocké dans tous les autres types de végétation, y compris les forêts. Lorsqu'elles sont drainées, ces tourbières émettent le carbone stocké au cours des siècles dans l'atmosphère. Les émissions mondiales provenant des tourbières asséchées sont estimées à 1,9 GT de CO₂ par an, soit environ 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O) d'origine anthropique, une quantité disproportionnée si l'on

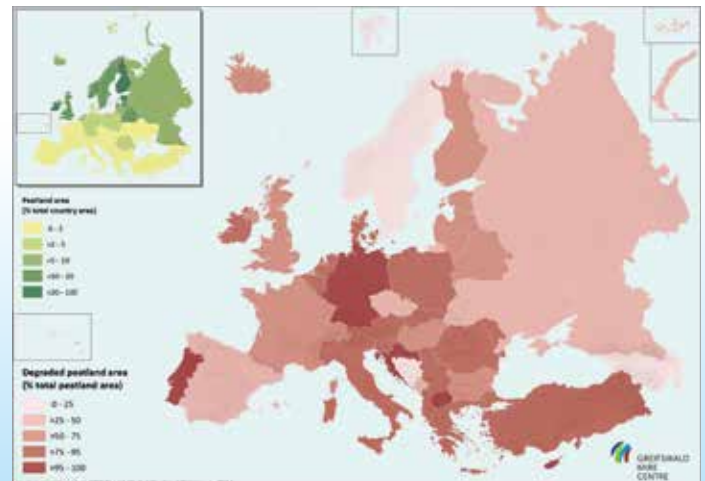
considère que les tourbières endommagées ne couvrent que 0,3 % de la masse continentale ». Tampon naturel contre les inondations et les sécheresses, les tourbières purifient également l'eau et abritent une grande richesse floristique et faunistique.



Schéma d'une tourbière saine (© Greifswald Mire Center)

LA MOITIÉ DES TOURBIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE (EU) A BESOIN D'ÊTRE RESTAURÉE

L'Europe compte 241 812 km² de diverses tourbières², qui, si elles sont desséchées, passeront de l'état de puits à celui d'émetteur incoercible et massif de carbone. Actuellement, on estime que **50 % des tourbières de l'Union européenne sont dégradées**³. En Europe, la tourbe a été historiquement drainée pour son exploitation en tant que combustible, pour les besoins en terreaux de culture grâce à ses propriétés exceptionnelles en tant que substrat. Le boisement ou encore l'agriculture ont également contribué à sa dégradation.



Carte de la dégradation des tourbières à l'échelle européenne (© JOOSTEN et al. (2017) et Global Peatland Database / Greifswald Mire Center)

¹ Peatlands and climate change. November 2021. IUCN.org

² TANNERBERGER, Franziska, et al. The peatland map of Europe. *Mires and Peat*, vol. 19, 2017.

³ TANNERBERGER, F.; MOEN, A.; BARTHELMES, A.; LEWIS, E.; MILES, L.; SIRIN, A.; TEGETMEYER, C.; JOOSTEN, H. Mires in Europe-Regional Diversity, Condition and Protection. *Diversity*, 2021, 13, 381. <https://doi.org/10.3390/d13080381>



Partant de ce constat, le projet Carbon Connects⁴ a rassemblé des **partenaires et agriculteurs européens** convaincus de la nécessité de restaurer les tourbières en Europe du Nord-Ouest pour lutter contre leurs émissions carbone et ses conséquences environnementales négatives. L'objectif du projet est de **réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par des pratiques drainantes** sur les tourbières, tout en proposant de nouveaux **modèles économiques viables et durables** d'utilisation des tourbières qui soutiennent les agriculteurs.

Conduit par des partenaires d'Allemagne, Belgique, France, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni, le projet Carbon Connects a pu innover autour de 10 sites pilotes répartis en Europe du Nord-Ouest, deux d'entre eux étant pilotés par les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de Normandie, respectivement situés au lac de Grand-Lieu, au sud de Nantes, et dans les marais du Cotentin et du Bessin dans le département de la Manche.



Le site pilote tourbeux de Carbon Connects situé au lac de Grand Lieu en Loire-Atlantique. Les agriculteurs y pratiquent l'élevage extensif et le pâturage tournant dynamique lorsque les terres agricoles sont exondées. (© Agrojectif, 2021.)

De 2018 à 2022, ces sites ont joué le rôle de *living-labs** pour mettre en place une **gestion des tourbières à faibles émissions carbone et pour expérimenter de nouvelles pratiques** pour une agriculture plus durable en zones humides, au travers de biomasses alternatives à forte valeur ajoutée, de la production de nouveaux matériaux et de développement de filières d'avenir.

De **nouveaux modèles économiques** ont ainsi été élaborés et testés en coopération avec des agriculteurs et plusieurs centaines d'hectares de tourbières ont pu être réinondés ou maintenus en eau.

UNE BOÎTE À OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DE NOUVELLES PRATIQUES

Grâce aux expériences des sites pilotes, ces pratiques innovantes ont été cataloguées dans une boîte à outil intitulée **Carbon-toolbox** (<https://sites.google.com/view/c-toolbox/>). Disponible en ligne, elle a pour but d'encourager à la **mise en place de nouvelles pratiques et à l'apprentissage collaboratif** entre agriculteurs. Pour Julius Meyer, de l'université de Marbourg (Allemagne), institution ayant piloté sa création « cet outil va continuer d'être alimenté en contenu les prochaines années, un site collaboratif et évolutif qui contient de nombreuses informations et outils utiles pour les agriculteurs en zones humides ».

Développée grâce aux enseignements de cinq projets européens⁵, une partie importante de cet outil se concentre sur des filières d'avenir comme la culture du roseau ou de la sphaigne. En outre, elle donne une vue d'ensemble de tous les sites de démonstration importants en Europe du Nord-Ouest où une gestion durable des tourbières est en place.



La sphaigne, plante emblématique des tourbières, peut retenir jusqu'à 20 fois son poids en eau (© Clara DIEBOLT)

La Carbon Toolbox facilite enfin l'interaction entre agriculteurs, experts, organisations entrepreneuriales et gouvernementales et ONGs au travers d'un **Réseau européen de gestion des tourbières** que tout acteur impliqué dans les tourbières peut rejoindre. En effet, l'utilisation durable des tourbières dans la lutte contre le changement climatique nécessite de nombreuses innovations et surtout beaucoup de coopération. Certaines concernent les technologies de culture et de récolte en paludiculture

Témoignages d'agriculteurs en zone de tourbière

Une dizaine d'éleveurs et « paludiculteurs » (agriculteurs en zone humide) de l'Europe du Nord-Ouest ont accepté de témoigner pour Carbon Connects sur les difficultés et succès de leurs pratiques en zone de tourbière, sur leur transition vers la paludiculture (ou agriculture de zone humide) et sur les enjeux à relever pour mieux accompagner la profession. Visionnez les vidéos sur la chaîne Youtube de Carbon Connects (vidéos disponibles sous-titrées en français) : <https://bit.ly/CC-testimonies>



* Laboratoire vivant

⁴ <https://www.nweurope.eu/cconnects>

⁵ Carbon Connects, Care Peat, Peatlife, Canape et Green Economy.

ou d'autres l'utilisation des terres en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la séquestration du carbone. D'autres innovations sont nécessaires pour améliorer les politiques publiques et européennes, les réglementations agricoles et les subventions. Enfin, et surtout, nous devons continuer à élaborer de nouvelles filières qui rendent l'utilisation durable des tourbières économiquement viable.

Toutes ces innovations nécessitent une collaboration étroite entre de nombreux acteurs que Carbon Connects vise à rassembler au sein d'un **réseau transeuropéen collaboratif**, où idées et expériences peuvent être partagées. Vous pouvez rejoindre dès à présent ce réseau grâce à la Carbon Toolbox. (<https://sites.google.com/view/c-toolbox/network>)

Estimez vos émissions de carbone en zone de tourbière

Afin d'aider les agriculteurs et gestionnaires de tourbières dans leurs prises de décisions, les partenaires du projet Carbon Connects ont développé une calculatrice d'évaluation des émissions carbone. Prenant en compte les niveaux d'eaux, la profondeur et la surface de tourbe, le type de végétation ou les pratiques de fertilisation et d'élevage, elle permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O) de l'exploitation avant et après ré-inondation de la zone et permet ainsi de prévoir des scénarios de séquestration du carbone dans le cadre d'un plan de restauration de la tourbière.

Cet outil est disponible sur ce lien : <https://bit.ly/CC-SET>

VERS UN MEILLEUR SOUTIEN FINANCIER POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Il existe un potentiel commercial prometteur pour les produits issus de la **paludiculture** tels que les massettes, ou les sphaignes ou pour les services écosystémiques (biodiversité, qualité de l'eau, entretien des paysages) rendus par des pratiques comme l'élevage extensif. Cependant, des ateliers organisés entre agriculteurs de tourbières ont conclu que de nombreux exploitants de l'Europe du Nord-Ouest hésitent aujourd'hui à se tourner vers de nouvelles pratiques **faute d'opportunités financières, de mécanismes de compensation et de sécurité du marché**. Les produits issus des tourbières gérées durablement nécessiteraient également une meilleure valorisation économique pour soutenir la transition.

En parallèle de ces ateliers, un **Livre blanc**⁶ a été publié afin d'explorer la possibilité d'utiliser les crédits carbone et autres services écosystémiques pour financer la restauration des tourbières à très grande échelle en Europe. Pour Niall Ó'Brolcháin, de NUI Galway et responsable politique du projet européen Care Peat, qui a co-piloté l'écriture de ce document « sa publication, fruit d'une collaboration entre Carbon Connects et Care Peat, s'inscrit pleinement dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et fait suite à l'énorme succès du Pavillon des tourbières à la COP26 ». Le document conclut, entre autres, que les tourbières peuvent jouer un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre à condition de mettre en place des **mesures financières qui encouragent à la réhumidification** et la restauration des tourbières et qui récompensent ceux qui les maintiennent déjà en bon état.



Récolte du roseau cultivé sur le site pilote de Carbon Connects, situé près de la ville d'Helmond aux Pays-Bas (©Van Hall Larenstein University)

⁶ https://www.nweurope.eu/media/16178/carbon-credit-and-blue-credit_whitepaper.pdf



Le document a exploré la possibilité de mettre en place **des éco-crédits** qui tiendraient compte à la fois de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des services écosystémiques supplémentaires tels que l'amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ces éco-crédits pourraient inciter davantage les entreprises privées à soutenir la restauration des tourbières qu'en vendant uniquement les projets sous l'angle stockage du carbone.

Partant des conclusions de ces ateliers et du *Livre blanc*, le projet Carbon Connects a entamé en 2021 une nouvelle phase d'activités, tout en intégrant de nouveaux partenaires au projet comme le Forum des Marais Atlantiques (FMA) ou l'association de paiements pour services environnementaux SOLENAT. Jusqu'en décembre 2023, les efforts des partenaires européens se focaliseront sur le **débloquage de nouvelles mesures d'incitations financières** pour faciliter la restauration des tourbières. Ils ont également pour tâche **d'analyser les besoins des entreprises privées** en termes de responsabilité sociétale des entreprises, (RSE) et de compensation carbone et d'aider à la **mise en relation des financeurs avec des porteurs de projets potentiels**.

De nombreuses entreprises privées pourraient aujourd'hui investir dans la préservation des tourbières dans le cadre de leur politique RSE ou pour atteindre leurs objectifs de compensation carbone, mais elles manquent de connexions, de mécanismes financiers ou d'un cadre de certification des crédits carbone suffisamment fiable pour qu'elles s'engagent financièrement. En France, le ministère de la Transition écologique a mis en place depuis quelques années un label spécifique, le Label Bas Carbone qui peut se décliner sur diverses thématiques (haies, grandes cultures, forêts...). Aucune méthodologie spécifique consacrée à la restauration des milieux naturels de type tourbières n'existe actuellement en France au titre de ce label. C'est pourquoi la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et son réseau ont engagé récemment un travail pour construire une telle méthodologie. L'objectif de celle-ci est de **labelliser des projets de restauration hydrologique des tourbières permettant au financeur du projet une reconnaissance des réductions d'émission carbone**, validée par l'État. Cette démarche intéressera tout particulièrement les organismes désireux de s'engager sur la participation volontaire à la réduction des émissions de carbone. En attendant l'aboutissement de ce travail, prévu pour fin 2023, entreprises et particuliers peuvent néanmoins s'engager de manière volontaire auprès des Conservatoires d'espaces naturels⁷.

À l'échelle européenne, l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) partenaire du projet Carbon Connects, a piloté la rédaction d'un **guide établissant les bases et la méthodologie d'un système de crédits carbone utilisable pour tout projet de restauration de tourbières en Europe du Nord-Ouest**. Pour Yann Mathias, agroéconomiste à l'AC3A qui en a dirigé l'écriture, « l'objectif de cette méthodologie est de débloquer de nouveaux fonds du secteur privé par le biais de crédits carbone.

Ce guide facilitera la mise en place de projets de restauration et de gestion durable, grâce à l'adoption d'approches agricoles complémentaires ou alternatives aux pratiques existantes dans les tourbières drainées et dégradées. Il s'adresse principalement aux décideurs politiques, aux autorités nationales ou régionales, aux associations ou aux ONG d'Europe du Nord-Ouest intéressés par la mise en place et la certification de crédits carbone pour les tourbières, mais il peut également être accessible aux investisseurs potentiels ». Pour obtenir un exemplaire de ce guide vous pouvez contacter l'AC3A⁸.

FAIRE SE RENCONTRER AGRICULTEURS ET FINANCEURS

Les travaux de restauration des tourbières dégradées permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ce sont des projets coûteux qui limitent les activités agricoles ou nécessitent une adaptation des pratiques menées sur la tourbière. Pour que ces projets de restauration puissent voir le jour tout en conservant une activité agricole durable et viable sur les terres impactées, un financement incitatif et compensatif est donc nécessaire.

Les partenaires du projet Carbon Connects développent actuellement de nombreux outils pour faciliter la mise en relation entre agriculteurs et investisseurs privés pour activer les financements dans la restauration des tourbières. De l'Allemagne à l'Irlande, en passant par la France, les partenaires de Carbon Connects vont organiser en 2023 une cinquantaine de **rencontres entre agriculteurs et financeurs** privés pour amorcer plus concrètement la mise en place de paiements pour services environnementaux.

Si vous êtes intéressés par la démarche et souhaitez participer à ces rencontres en tant qu'agriculteur ou investisseur, nous vous invitons à contacter l'AC3A⁹ qui pilote la démarche avec le soutien du FMA en Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Le projet a ainsi pour objectif de débloquer pour 400 000 € d'investissements privés en Europe du Nord-Ouest dans la restauration de tourbières, tout en soutenant agriculteurs et propriétaires fonciers, et, à plus long terme, de pouvoir proposer de nouvelles méthodes de financement testées, validées et reproductibles à plus grande échelle.

Clara DIEBOLT

CHARGÉE DE PROJETS EUROPÉENS

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'ARC ATLANTIQUE (AC3A)

Tél. : 06 79 58 26 09

Courriel : clara.diebolt@ac3a.chambagri.fr

Site Internet : www.ac3a.fr

⁷ Pour en savoir plus, contacter : gregory.bernard@reseau-cen.org

⁸⁻⁹ Pour en savoir plus, contactez : Clara.diebolt@ac3a.chambagri.fr

L'ASSOCIATION DU CHÂTEAU D'ACQUEMBRONNE, UN COLLECTIF PLURIDISCIPLINAIRE EN FAVEUR D'UNE ZONE HUMIDE D'EXCEPTION

Niché au creux de la vallée de l'Aa, sur la commune de Lumbres, le château d'Acquembronne veille depuis plus de sept siècles sur une zone humide de près de 7,5 hectares. Il est occupé par la famille Fauvel depuis 1994. À partir de 2020, sous l'impulsion des propriétaires, Dominique et Thierry Fauvel, est née une association (55 membres en 2022) qui vise à développer autour du château et de ses zones humides un projet innovant, créatif et participatif. L'association s'est ainsi entourée des compétences locales (naturalistes, architectes, historiens, artistes) pour développer des activités en lien avec le château et ses zones humides. Loin d'être un espace fermé, cet espace est ouvert au public lors de nombreux temps forts. Son caractère pluridisciplinaire alliant la culture et la nature témoigne d'une organisation associative originale, citoyenne et collective, qui pourrait inspirer bien d'autres territoires dans les moyens de promotion et de sensibilisation aux zones humides.



Lumbres, château d'Acquembronne, vue depuis les canaux périphériques

UNE ZONE HUMIDE DE GRANDE VALEUR PATRIMONIALE

On distingue, à Acquembronne, deux zones humides principales : une zone de sources, dans la partie nord, issues de résurgences des plateaux crayeux, et une imbrication d'habitats humides de plaines, temporairement inondables, dans la partie sud.

Les sources et les douves du château ont été reliées à un affluent de l'Aa, nommé La Becque, au XVII^e siècle par un système de canaux. Les lieux sont souvent inondés d'octobre à avril, période du maximum hydrique dans le marais.

Écologiquement, le domaine d'Acquembronne s'inscrit dans le prolongement du marais de Lumbres et de Setques tout proches. Il est adossé au site Natura 2000 « FR3100487 » qui s'inscrit dans le système alluvial de la vallée de l'Aa. Ce périmètre témoigne de la grande qualité des habitats et des espèces présents, qui, avec l'appui du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de la Société botanique du Nord de la France, ou encore du groupe Pontier (société savante de Lumbres) ont fait l'objet de nombreux inventaires et expertises. On y recense près de 165 espèces végétales comprenant de nombreuses espèces patrimoniales dont certaines sont protégées en région. On citera, par exemple, la rare Benoîte des ruisseaux, ou encore la Renouée bistorte, dont on peut admirer en juin, l'une des plus belles stations du Pas-de-Calais.



Lumbres, domaine d'Acquembronne, floraison de Renouée bistorte (*Bistorta officinalis*) dans les prairies humides (© S. Mézière)

UN SITE A VOCATION PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Grâce à cet accompagnement, un projet tuteuré a pu voir le jour avec les élèves du brevet de technicien supérieur (BTS) gestion et protection de la nature (GPN) du lycée Tilloy-Lès-Mofflaines, près d'Arras. Quatre étudiants ont compilé et complété les inventaires existants et mis en évidence la présence de l'anguille, mais aussi précisé l'occupation du château par les chauves-souris ou la Chouette effraie. L'analyse des pelotes de réjection a amélioré la connaissance des micromammifères. Cette compilation a abouti à un document de gestion et le travail des étudiants s'est conclu début 2022 par la réalisation de travaux de restauration avec l'ensemble de la classe : la lutte contre le Cornouiller soyeux, espèce exotique envahissante, était au programme tout comme la restauration de milieux ouverts propices à la Bistorte sur d'anciennes plantations de peupliers.

En complément du lycée agricole de Tilloy sur le volet environnemental, les élèves en bâtiment du lycée Chochoy de Lumbres sont intervenus dans le domaine architectural et ont participé à la restauration de certains murs et charpentes du château.

L'association organise aussi tout au long de l'année des activités pédagogiques de découverte dans le cadre d'événements tels que les Journées du patrimoine, la Fête de l'eau, les Journées mondiales des zones humides. La Ligue pour les oiseaux (LPO) Pas-de-Calais propose des comptages participatifs dans le cadre du suivi des oiseaux des jardins et a aidé à labelliser cet espace « refuge LPO ». Chaque année des chasses aux trésors sont organisées pour les enfants. Les Crépuscules sont investis par Christine Hanotte guide nature de l'Audomarois au cours de promenades vespérales.

L'ART : UN VECTEUR DE DÉCOUVERTE ORIGINAL DES ZONES HUMIDES

L'atmosphère, si particulière, du domaine d'Acquembronne en fait un lieu d'inspiration propre à la création artistique. Pour s'en rendre compte, il suffit d'arpenter le domaine un jour de pluie. Plusieurs sculptures réalisées par Thierry Fauvel traduisent le ruissellement de l'eau en une expression sonore par d'astucieux mécanismes de tuyaux et de contrepoids. Le son qui s'en dégage surprend, par de curieux sifflements, le visiteur qui s'y rend pour la première fois.



Deux fois par an, les équinoxes de printemps et d'automne constituent un moment privilégié pour accueillir, dans le cadre de résidences, des artistes alliant l'art et l'eau. Par exemple, en 2022, un radeau flottant constitué de plantes comestibles des zones humides était constitué par Richard Pereira de Moura avec l'appui d'établissements scolaires. Thierry Teneul y a sculpté des volumes à la croisée des éléments solides et liquides grâce à des matériaux naturels récupérés sur place.



Lumbres, domaine d'Acquembronne, œuvre de Thierry Fauvel

La conteuse inspirée, Nathalie Graeve, a pu y déployer tout un imaginaire sur les zones humides, lors d'une balade contée durant l'été 2022 pour les petits et les grands.

Le charme mystérieux des lieux a inspiré également Laure Fauvel dans un bien étrange bestiaire où des animaux aussi imposants qu'innocents viennent occuper parfois le cœur des zones humides. Vous les croiserez peut-être le temps d'une rêverie.

L'association d'Acquembronne a transformé les idées reçues longtemps véhiculées autour des zones humides (lieux insalubres, inhospitaliers) en un sujet fédérateur, support de sensibilisation et d'invention. En sachant s'entourer de compétences multiples, cette association, tel un laboratoire d'idées, explore ainsi toutes les facettes d'un lieu d'exception, vitrine de tous les potentiels que peuvent offrir les zones humides. L'imaginaire et l'intelligence collective sont ainsi mis à profit pour faire de ce lieu, dont la riche histoire aurait pu le figer définitivement dans la pierre, un espace en perpétuelle création résolument tourné vers l'avenir.

Sébastien MEZIERE, Céline FORTIN

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES, ANTENNE MANCHE MER DU NORD

Tél. : 03 21 11 07 33

Courriel : smeziere@forum-marais-atl.com

Dominique FAUVEL

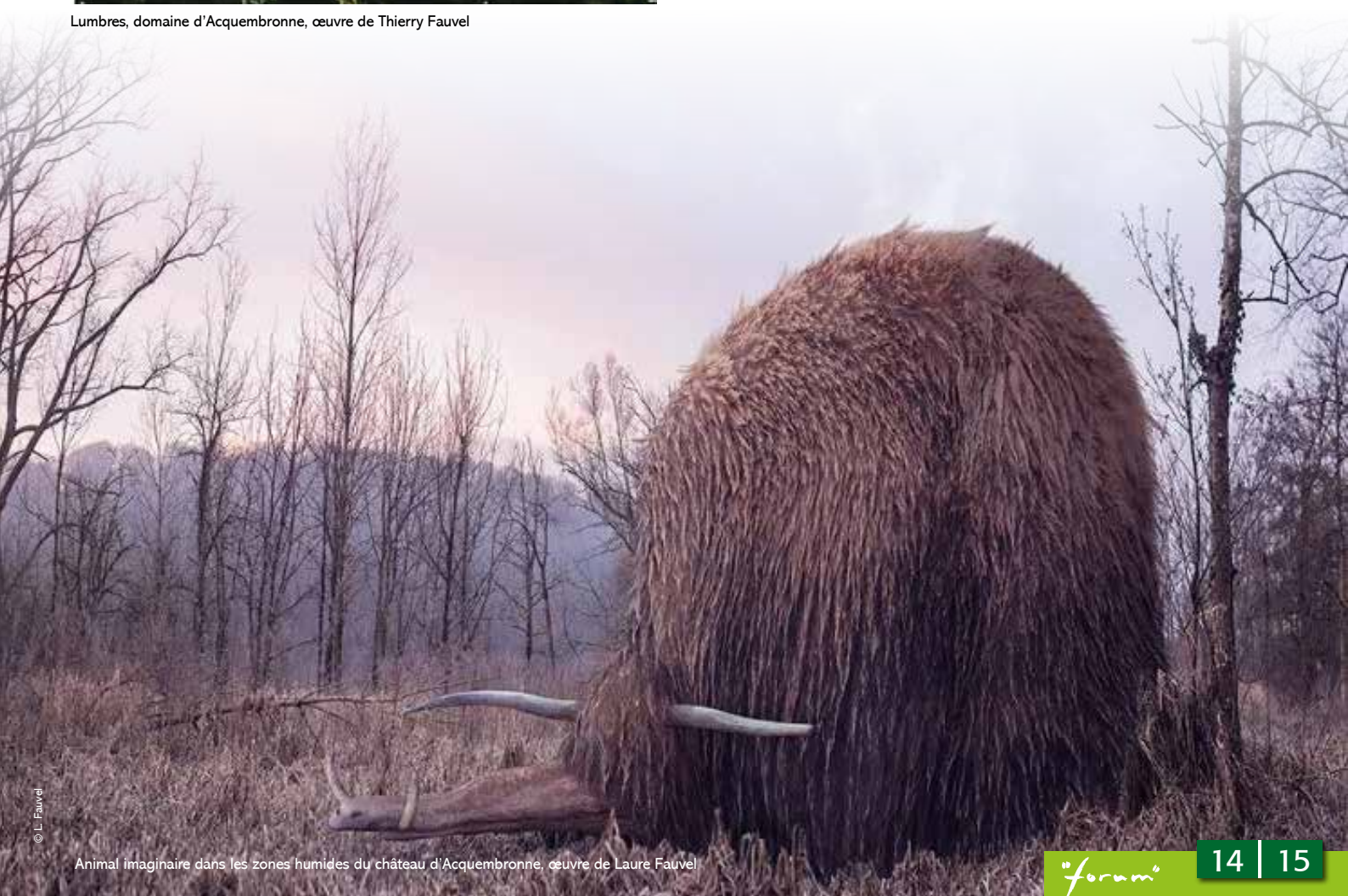
ORGANISME : ASSOCIATION DU CHÂTEAU D'ACQUEMBRONNE

Hameau de Liauwette 62380 Lumbres

Tél. : 06 75 21 37 12

Courriel : acquembronne@gmail.com

Pour en savoir plus sur le Château d'Acquembronne et ses activités, rendez-vous sur le site Internet chateau-d-acquembronne.webnode.fr et sur la page Facebook [Château d'Acquembronne](https://www.facebook.com/Chateau-d-Acquembronne).



Animal imaginaire dans les zones humides du château d'Acquembronne, œuvre de Laure Fauvel



LA MAISON NUMÉRIQUE DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DES ZONES HUMIDES DE LA DORDOGNE



À la suite d'un appel à projet visant l'innovation et la biodiversité, la Dordogne a été désignée en 2017 « **Département pilote pour la reconquête de la biodiversité** » par le ministère de l'Environnement.

La Maison numérique de la biodiversité (MNB), projet inédit à l'échelle nationale, a été développée en partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne (CD24), l'Agence technique départementale (ATD) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle est opérationnelle depuis le deuxième trimestre 2021.

LA MNB SE COMPOSE DE CINQ LOTS ORGANISÉS PAR THÉMATIQUE :

- lot 1 : Biodiversité et écodéveloppement ;
- lot 2 : Zones humides ;
- lot 3 : Eaux pluviales ;
- lot 4 : Écotourisme ;
- lot 5 : Sensibilisation du public à la biodiversité.

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de la Dordogne (CD24)

Période du projet : 2018 à 2021

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU LOT 2 « ZONES HUMIDES »



Commune de Sourzac (24), Prairies humides © Yoann Sureau – CATERZH/CD24

■ développer et fournir aux collectivités territoriales un outil cartographique innovant en proposant des délimitations spatiales détaillées et actualisées des zones humides – selon la classification des zones potentielles, effectives et efficaces (PEEW développée par Mérot *et al.* en 2006) – afin de définir et prioriser des actions de préservation ou de restauration ;

■ mettre en place une technicité renforcée au sein de la CATERZH du Département de la Dordogne ;

■ assister les collectivités et les syndicats de rivières (EPCI) dans la mise en place de la compétence GEMAPI et plus particulièrement dans la définition d'une stratégie de priorisation des zones humides sur leur territoire.

Coût total : 1 857 000 € TTC (MNB) comprenant **156 116 € TTC spécifiques au lot 2 « zones humides »**.

Financement du projet : 60 % ADEME *via* les Programmes d'investissement d'avenir du ministère de la transition écologique et solidaire et 20 % *via* les Fonds européens de développement régional (FEDER).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET SPÉCIFIQUE AU LOT 2 « ZONES HUMIDES » DE LA MNB

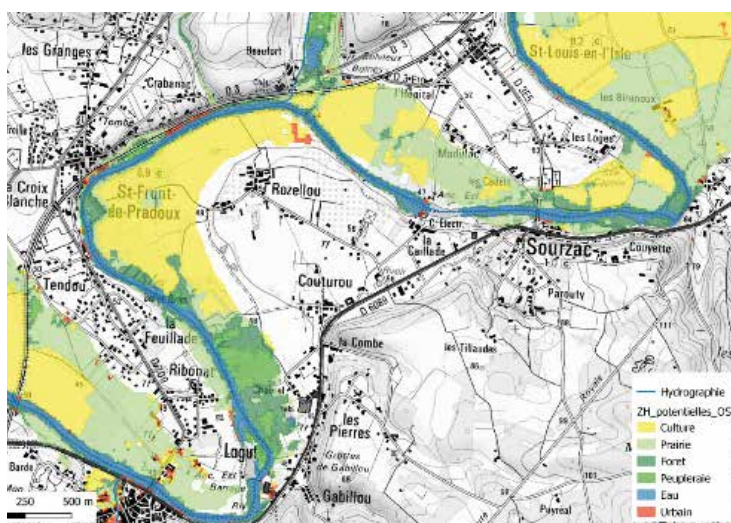
L'objectif du projet était la création d'un outil cartographique sur les zones humides. Son innovation et sa performance permet dès aujourd'hui aux collectivités de comprendre les fonctionnalités des zones humides et de cibler les secteurs prioritaires à préserver ou à restaurer.

L'outil « Zones Humides MNB » fournit aux collectivités territoriales et aux structures intéressées diverses données ressources :

■ la localisation des **ZH potentielles** combinée à l'occupation du sol avec une précision de 10 mètres.

Elle est construite à partir d'une série temporelle annuelle d'images satellites (Sentinel-2) acquises en 2018 puis calibrée et validée à partir de données de références : RPG, BD TOPO et BD VEG. La délimitation produite permet de distinguer deux types de zones humides : les zones humides existantes désignant les surfaces de prairies et de boisements alluviaux, puis les zones humides perdues désignant les surfaces bâties, les surfaces en eau, les peupleraies et les cultures agricoles.

L'occupation du sol dans l'emprise de zones humides offre de multiples usages au vu de son échelle au 1 : 15 000^e et de sa fréquence de mise à jour annuelle.

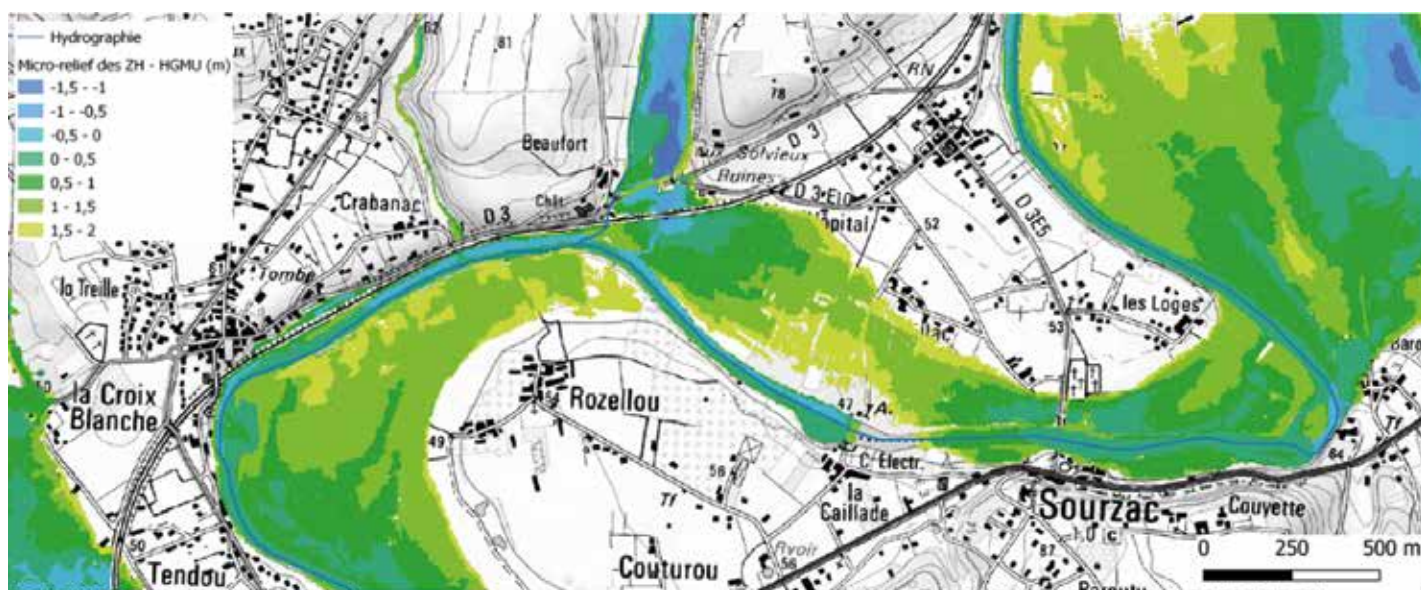


Cartographie des zones humides potentielles associées à l'occupation du sol – CATERZH/CD24

La principale valorisation de cette analyse cartographique est l'identification de secteurs sensibles dans le cadre de la stratégie « Éviter, Réduire et Compenser ».

■ **le flux du carbone, l'activité photosynthétique, la production de biomasse et la durée d'inondation** qui sont les quatre indicateurs permettant d'apprécier le fonctionnement des zones humides influencé par les pratiques humaines et les évolutions liées au changement climatique.

■ **les zones humides efficaces ; une analyse micro-topographique de terrain appelée « unité hydrogéomorphologique – HGMU ».**



Cartographie de zones humides par les unités hydrogéomorphologiques (HGMU) – CATERZH/CD24

Les **zones humides efficaces (HGMU)** ont été générées à partir d'un Modèle numérique de terrain (RGE ALTI 5m) préalablement traité par rapport à l'altitude des cours d'eau. À l'issue de ce traitement, est obtenue une cartographie représentant une multitude d'entités superposées et séparées par des classes de hauteurs de 50 centimètres.

Les zones humides efficaces étant structurées par la géomorphologie, leur cartographie ne nécessite pas de mise à jour régulière.

Cette donnée permet, par exemple, de localiser des chenaux sur une parcelle afin de répondre aux problématiques de ruissellement, de mettre à jour un document d'urbanisme tel qu'un plan local d'urbanisme Intercommunal, et d'apporter les justifications nécessaires pour un projet de construction.

VALORISATION DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES

C'est un outil qui permet **d'assister les collectivités lors de l'élaboration de leurs stratégies liées à l'eau** : aménagement du territoire, actions GEMAPI, gestion de la ressource en eau, valorisation touristique, mise à jour des documents d'urbanisme...

Les données produites permettent **d'interpréter et de comprendre les principales fonctions des zones humides** : filtration de l'eau (nitrates et phosphates), stockage hydrique en période de crue, soutien à l'étiage et réservoir de biodiversité.

DIFFUSION ET EXPLOITATION DES DONNÉES PRODUITES

Les gestionnaires du territoire et des milieux aquatiques de la Dordogne peuvent retrouver ces données cartographiques relatives aux zones humides *via* l'interface PERIGEO mise à disposition par l'ATD.

Le Conseil départemental de la Dordogne assure dès aujourd'hui le partage des données auprès des EPCI exerçant la compétence GEMAPI ainsi qu'auprès des structures gestionnaires des milieux aquatiques.

Les données seront mises à disposition de tous les acteurs *via* la plateforme d'open data du Département de la Dordogne.

L'outil « Zones Humides MNB » est potentiellement reproductible sur d'autres territoires autres que le département de la Dordogne grâce au transfert des scripts et des ressources informatiques associées.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS DES OUTILS PRODUITS

La méthodologie scientifique suivie dans le cadre de la **Maison numérique de la biodiversité** pour les cartographies de pré-localisation des zones humides en Dordogne, a servi de base de travail dans l'élaboration de la future cartographie nationale des milieux humides portée par le Muséum national d'histoire naturelle, dont les livrables sont attendus début 2023.

Yoann SUREAU

TECHNICIEN MILIEUX AQUATIQUES

CATERZH – SERVICE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Tél : 05 53 06 80 07

Courriel : y.sureau@dordogne.fr

Sites Internet :

Retrouvez en détail la Maison numérique de la biodiversité sur : Maison Numérique de la Biodiversité : une boîte à outils numériques au service de l'excellence environnementale - Le Département de la Dordogne.

Retrouvez **les cartographies des zones humides produites par la MNB** sur [MNB 24 - Zones Humides](#).

LES ZONES HUMIDES À L'HONNEUR EN FINISTÈRE

Les zones humides, un patrimoine mondial reconnu par la convention de Ramsar

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables à la vie et au bien-être humain : maintien de la biodiversité, atténuation des crues et des sécheresses, contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau, atténuation des effets du changement climatique, production de ressources naturelles, patrimoine paysager et culturel...

La convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971, est un traité intergouvernemental visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Elle engage les pays signataires à désigner des milieux humides qui ont conservé une forte qualité écologique tout en valorisant les dimensions sociales et culturelles associées à ces milieux.

La désignation en tant que site Ramsar constitue, pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale et l'appartenance à un réseau mondial de sites.

Le réseau Ramsar France et les séminaires annuels

Chaque année, l'association Ramsar France organise, en partenariat avec le gestionnaire d'un site Ramsar, un séminaire annuel qui réunit les animateurs et gestionnaires de sites Ramsar français, les villes Ramsar, ainsi que les structures qui œuvrent pour la préservation des milieux humides au niveau national et international.

RETOURS SUR LE SÉMINAIRE NATIONAL RAMSAR

En septembre 2021, le site de la **baie d'Audierne** était désigné comme site Ramsar et devenait le **premier site finistérien** obtenant cette distinction. La candidature au label Ramsar portée par les Communautés de communes du pays bigouden a été initiée et accompagnée par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (**Camab**) du Finistère, un partenariat entre le Conseil départemental et le Forum des Marais Atlantiques (FMA), avec l'appui de l'association Ramsar France.

Dans le prolongement de cette reconnaissance et de l'accompagnement spécifique mis en place par la Camab, le séminaire annuel 2022 s'est tenu du 28 au 30 septembre 2022 à Quimper, sur le thème : **les atouts des milieux humides, dans notre quotidien et pour l'avenir**. Le séminaire a connu un vif succès puisqu'il a réuni **150 personnes avec 20 sites Ramsar représentés** et un public varié d'élus, de gestionnaires, d'universitaires, d'acteurs associatifs, des services de l'État, des établissements publics...



Groupe © Denis Berlemont

Ce 14^e séminaire national Ramsar a été l'occasion d'aborder les nombreuses et précieuses interactions qui nous relient aux milieux humides, ainsi que les stratégies à adopter pour assurer leur préservation. Les temps en salle (mercredi 28 et vendredi 30 matin) s'organisaient autour de différentes **sessions d'échanges**, à partir de témoignages et de retours d'expériences, sur les thématiques suivantes :

1. Dynamiques autour du label Ramsar et intérêt du travail en réseau

Cette session a permis de donner un premier aperçu de la diversité et de la richesse des milieux humides en Finistère, et de l'action de la Camab au service des collectivités finistériennes pour la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et de la biodiversité.

La présentation des dynamiques engagées autour du label Ramsar sur les sites du Marais breton, de la baie d'Audierne et dans les monts d'Arrée a mis en évidence les intérêts de la démarche Ramsar pour le partage des enjeux et l'engagement collectif autour de la préservation des milieux humides avec les habitants des territoires. Pour les sites récemment labellisés, la démarche autour de la labellisation Ramsar peut donner un nouveau souffle et de nouvelles perspectives en faveur d'actions favorables aux milieux et à la biodiversité.

Enfin, les différents réseaux autour desquels gravitent les démarches Ramsar sont autant de ressources sur lesquelles s'appuyer pour avancer de manière cohérente.

2. Les milieux humides, des ressources précieuses au quotidien

À travers différentes interventions portant sur la ressource en eau (massif jurassien), les activités socio-économiques comme l'élevage (baie de Somme) et le développement d'un tourisme durable (Val d'Allier), la richesse des interactions qu'entretiennent les sociétés humaines avec les milieux humides pour la satisfaction de leurs besoins vitaux et récréatifs a pu être rappelée. Les démarches engagées pour préserver les fonctions de ces milieux humides et gérer les conflits d'usage éventuels ont permis d'illustrer la diversité des problématiques et des pistes d'action.

3. Des évolutions et des adaptations nécessaires

Face aux changements subis par les milieux humides, cette session portait sur les adaptations de pratiques et les évolutions de regard pour préserver et reconquérir leurs fonctions. Différents retours d'expériences au travers de trois thématiques ont permis d'illustrer et d'ouvrir la réflexion : l'aménagement du territoire (Angers), la gestion des risques de submersion (programme Adapto), l'évolution spontanée des milieux (Programme régional d'espaces en libre évolution de Normandie).

4. Connaître les publics pour mieux agir et sensibiliser

En introduction de la session, Éric Pautard (sociologue, Commissariat général au développement durable) a présenté les principaux résultats d'une étude sur les relations des Français avec la nature. Plusieurs témoignages ont ensuite illustré des démarches autour du partage et de l'appropriation des enjeux de préservation des milieux humides vers différents publics : élus, habitants, scolaires, visiteurs, personnes en insertion (aires terrestres éducatives autour de l'étang de Saint-Paul à la Réunion, classes Ramsar en Brenne, atlas socio-culturel des rivières en Bretagne, démarches culturelles et actions d'insertion professionnelle conduites sur le site des Marais du Vigueirat en Camargue). Des échanges ont suivi sur l'adaptation des approches et la prise en compte des sensibilités de chacun.

5. Actualités nationales sur les milieux humides

Le Plan national milieux humides a été présenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les différentes sources de financements mobilisables pour les milieux humides ont été exposées par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le jeudi 29 septembre était dédié aux **ateliers terrain** avec la découverte du site de la baie d'Audierne récemment labellisé Ramsar, ou du site des tourbières des monts d'Arrée, engagé dans une démarche de labellisation.

CIRCUIT SUR LA BAIE D'AUDIERNE

Les Communautés de communes du pays bigouden sud et du haut pays bigouden ont proposé un programme très riche permettant aux participants d'avoir un bel aperçu du site, des enjeux et des acteurs. Différents sujets ont été présentés :

- la formation et le fonctionnement des étangs arrière-littoraux et du cordon de galet (Ero Vili) ;
- les espèces et habitats du site ;
- la station de baguage de Trunvel ;
- la Maison de la baie d'Audierne ;
- le concasseur de galets.

Autour de ces différents temps, de nombreux partenaires et acteurs du territoire sont intervenus et ont partagé leur savoir : l'association Bretagne Vivante, le Conservatoire du littoral, l'association des Amis de la baie d'Audierne, un historien, un éleveur de vaches Bretonnes Pie Noire.



Baie-audierne © Denis Berlemont

CIRCUITS SUR LES MONTS D'ARRÉE

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) a proposé deux circuits aux participants sur des propriétés départementales espaces naturels sensibles.

Un premier circuit depuis la montagne Saint-Michel offrant un point de vue spectaculaire sur les monts d'Arrée et sur l'étendue de l'incendie ayant eu lieu pendant l'été. Des interventions se sont succédées autour de la restauration des milieux avec la présentation du LIFE landes porté par le PNRA, la gestion du site et l'accueil du public avec le Département du Finistère et la Fédération départementale des chasseurs du Finistère.



Monts-arrée © Conseil départemental du Finistère

L'après-midi, les participants se sont rendus sur le site de Roc'h Plat, lande humide évoluant vers une tourbière de pente ayant fait l'objet d'une restauration (déboisement d'une plantation de résineux, mise en place de fascines dans les fossés de drainage...). Différents intervenants (PNRA, FMA, Conservatoire botanique national de Brest) ont présenté les travaux réalisés et les suivis mis en œuvre permettant de mesurer l'évolution du site.

Le deuxième circuit a entraîné les participants à la découverte de la tourbière du Mougau : sentier d'interprétation, enjeux de préservation du milieu naturel, gestion, histoire... avec les interventions du PNRA, du Département et du Syndicat de bassin de l'Elorn. L'après-midi, une randonnée a permis la découverte du domaine de Menez Meur et la gestion mise en place, avec les interventions du PNRA et d'un expert en botanique.

Le séminaire Ramsar, ce sont aussi **des moments conviviaux autour de la culture du territoire d'accueil**. Au-delà de la richesse des milieux humides, les participants ont également pu découvrir différents aspects de la culture et du patrimoine finistériens avec la visite du Musée départemental breton, la découverte de la ville de Quimper et une soirée avec musique et danse bretonne.



Danse © Conseil départemental du Finistère

Jérôme Bignon, président de Ramsar France, a clôturé le séminaire en compagnie de Maël de Calan, président du Département du Finistère qui a présenté le **plan d'action départemental « Milieux humides »** pour renforcer la résilience du Finistère face au changement climatique.

Quelques liens utiles :

■ Le film de Ramsar France [Les sites Ramsar, terres d'eau, terres d'avenir](#).

■ Le [guide des étapes pour un projet Ramsar partagé](#), Camab 2021.

Pour la Camab :

Anaëlle MAGUEUR

RESPONSABLE DE L'ANTENNE DE BREST

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Tél. : 02 56 31 13 65 / 07 84 05 78 62

Courriel : amagueur@forum-marais-atl.com

Marie BEGUE

CHARGÉE DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES, RANDONNÉE ET LITTORAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Tél. 02 98 76 65 51

Courriel : Marie.begue@finistere.fr

Bastien COÏC

ANIMATEUR DU RÉSEAU

RAMSAR FRANCE

Tél. 07 80 98 83 06

Courriel : ramsarfrance@gmail.com

LE PLAN D'ACTION MILIEUX HUMIDES DU FINISTÈRE

Le Finistère est un département généreusement doté en milieux humides : quasiment 10 % de sa surface sont constitués de landes et tourbières, de prairies et boisements humides, d'estuaires ou de marais rétro-littoraux, répartis sur chacune des 277 communes finistériennes. Ils constituent des continuités écologiques en lien direct avec les 9 000 kilomètres de cours d'eau du département.

Dans un contexte de demande de nature toujours croissante, les milieux humides sont devenus des hauts lieux touristiques qui offrent aux Finistériens et à nos visiteurs l'occasion de découvrir une nature préservée propice à la randonnée et aux loisirs.

Le Conseil départemental a progressivement intégré l'objectif de préservation des milieux humides dans ses actions. Il a ainsi fléché certaines de ses acquisitions en Espaces naturels sensibles (ENS) sur les plus beaux sites du département : tourbières et landes humides des Monts d'Arrée, tourbière de Langazel, baie des trépassés, marais de l'Aulne maritime et de la Douffine.

Il apporte également, depuis 2008, une assistance technique opérationnelle aux collectivités pour mieux connaître, protéger, gérer et valoriser les milieux humides. Cet appui, qui fait référence au niveau national, prend la forme d'un partenariat particulièrement efficace avec le Forum des Marais Atlantiques et la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, au sein de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité du Finistère : la Camab.

Le Conseil départemental, en lien direct avec ses partenaires techniques et financiers, a décidé de renforcer encore cette politique en faveur des milieux humides en lançant un ambitieux plan d'action. Ce plan d'action prévoit des actions dans les domaines suivants :

■ l'**acquisition**, avec une cible de 100 hectares de milieux humides d'ici 2028. La priorité sera accordée à des milieux emblématiques du département, notamment les landes et tourbières des monts d'Arrée, particulièrement touchées par les incendies de l'été 2022 ;

■ la **restauration**, avec au moins un site majeur restauré pour 2028 ;

- le **conseil aux collectivités**, notamment grâce à un nouveau site Internet, à l'appui aux projets de labellisation Ramsar ou à la publication d'un guide sur l'urbanisme ;

■ la **connaissance** et la **découverte**. Après la réception du séminaire national Ramsar, d'autres actions sont envisagées : l'inauguration de l'ouverture au public de zones humides en espaces naturels sensibles (ENS), la promotion d'itinéraires de randonnée permettant leur découverte et l'incitation au développement d'animations par les acteurs de l'éducation à l'environnement et les collectivités.

Ce plan d'action, d'un montant de 2,5 M € sur la période 2022-2028, permettra de mobiliser les habitants, les élus et les visiteurs pour une gestion et une valorisation durable des milieux humides.

Pour tout renseignement : Pierre Thulliez, Conseil départemental du Finistère pierre.thulliez@finistere.fr

Journée mondiale des zones humides 2023 : " Il est urgent de restaurer les zones humides "

Étangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

Cette journée est l'occasion pour les acteurs de l'eau et des espaces naturels de partager avec le plus grand nombre leur passion pour ces milieux en proposant des animations.

L'édition 2023 de la Journée mondiale des zones humides (JMZH) se déroulera du 28 janvier au 28 février 2023 autour du thème « Il est urgent de restaurer les zones humides ».

Ce thème est une bonne opportunité pour valoriser les projets de restauration de zones humides réalisés dans le passé, en cours de réalisation et/ou en prévision auprès de différents publics : populations ; élus ; partenaires techniques et financiers ; collègues et confrères d'autres territoires ...).

L'association Ramsar-France, l'Agence française pour la biodiversité, les Pôles-relais zones humides, la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société nationale de protection de la nature et le Réseau école et nature se mobilisent pour l'occasion. Ils coordonnent l'ensemble des animations réalisées sur le territoire français et invitent le plus grand nombre à faire connaître et/ou découvrir les animations proposées sur le territoire français en visitant le lien suivant :

<http://www.zones-humides.org/>

Journée mondiale des zones humides

2 février 2023



Il est urgent de restaurer les zones humides

Séminaire de restitution du projet LIFE SALLINA " Marais salants et salés d'aujourd'hui et de demain "

7, 8 et 9 mars 2023 à la Baule (44).

Sur la façade atlantique française, l'action de l'Homme, en façonnant les marais salants, a contribué au maintien de nombreux habitats d'intérêt communautaire et d'espèces patrimoniales. C'est le cas de la Région Pays-de-la-Loire qui compte près de 16 000 hectares de marais salants et salés.

Ce patrimoine est sous pression : absence de gestion hydraulique, atterrissement, utilisation d'engins mécaniques à des périodes sensibles, d'une part, déprise salicole et agricole, d'autre part, développement des espèces invasives, méconnaissance des enjeux par le grand public...

C'est pourquoi, le projet LIFE Sallina (pour Sustainable Actions on Loire Lagoons for Improvement and Assessment) vise entre 2018 et 2023 la restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces des marais salants et salés de la Région Pays-de-la-Loire. Piloté par Cap Atlantique, la Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande, appuyée de quatre partenaires : la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, le Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays-de-la-Loire et le Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, ce projet cible des sites pilotes situés dans :

- les marais salants de Guérande et du Mès ;
- les marais salés de l'île de Noirmoutier ;
- les marais salés du Marais breton.

Au cours des cinq années de mise en œuvre, cinq objectifs principaux ont constitué la feuille de route du projet :

- restaurer les habitats d'intérêt communautaire (habitats lagunaires, prés salés) et l'aménagement de sites de nidification pour les laro-limicoles sur 390 hectares de marais ;
- gérer les espèces invasives sur 3000 hectares ;
- favoriser le développement de pratiques de gestion pérennes et durables ;
- développer les connaissances sur les habitats et les espèces (avifaune, Tolypelle saline, Leste à grands stigmas...);
- sensibiliser le public et les acteurs locaux aux enjeux écologiques des marais.

Le projet touchant à sa fin, un séminaire de restitution est organisé du 7 au 9 mars 2023 à La Baule. Au programme : échanges sur les résultats, retours d'expériences, ateliers, visites de terrain dans les marais Breton, de Guérande et de Noirmoutier, etc.

Pour en savoir plus :

<https://forum-zones-humides.org/evenement/seminaire-de-restitution-du-projet-life-sallina/>

<https://www.life-sallina.com/quest-ce-quun-programme-life/>

coin lecture



MAGUEUR A. - AUGIER A. 2022.

L'enrichissement des milieux humides en Bretagne. Les enjeux de biodiversité. Les usages et représentations. Programme EcoFRICHE phase 2. 130 p.

L'enrichissement des zones humides est une des conséquences paysagères de la transformation des systèmes agricoles bretons et soulève des questions qui tiennent à la fois de l'avenir des espaces ruraux et des conséquences écologiques de ce processus. Dans l'ouest de la France, l'évolution spontanée de la végétation heurte une culture ancienne de maîtrise de l'espace

agricole. La phase 2 du programme de recherche – action Ecofriche enrichit abondamment les attendus et les questionnements issus de la phase 1.

Après un état des lieux (phase 1), la phase 2 est plus exploratoire et procède d'une démarche d'objectivation des enjeux écologiques et sociaux. L'exploration des données de sept sites d'étude et un travail d'enquêtes sur 16 communes de trois bassins versants en centre-ouest Bretagne ont été menés en croisant les enjeux de la biodiversité, des usages et des représentations. C'est ainsi que les partenaires scientifiques ont construit des outils de modélisation des continuités écologiques au sein des écopaysages.

<http://www.forum-marais-atl.com:8083/documentation/dyn/portal/index.seam?aloid=6213&page=alofonds=0&cid=190>

Avec le concours des membres du Forum des Marais Atlantiques



et de ses partenaires financiers et institutionnels



La lettre "forum" est éditée par

le Forum des Marais Atlantiques - BP 40214
quai aux Vivres, 17304 Rochefort sur Mer Cedex
Tél. 05 46 87 08 00 - Fax 05 46 87 69 90

www.forum-zones-humides.org
fma@forum-marais-atl.com
Portail national des zones humides :
www.zones-humides.eaufrance.fr



Directeur de publication : Jean-Marie Gilardeau
Rédacteur en chef : Gilbert Miossec
Coordination : Christelle Boucard
Crédit photo : FMA
sauf mentions spécifiques

Impression : Cet imprimé est certifié PEFC™ 10-31-1240
ISSN 1775-4208 (numérique) ISSN 1769-0013 (papier)
Dépôt légal à parution
Conception et réalisation : www.mediapilote.com

Voeux 2023

Les membres du Comité Syndical et toute l'équipe du Forum des Marais Atlantiques se joignent à M. Jean-Marie Gilardeau afin de vous transmettre leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.